

## PIÈCES À FOURNIR

### PASSEPORT



1 pré-demande ANTS

#### TIMBRES FISCAUX :

8,50 € : mineur moins de 15 ans  
21,00 € : mineur de plus de 15 ans  
43,00 € : majeur

### CARTE D'IDENTITÉ



1 pré-demande ANTS

#### TIMBRES FISCAUX :

12,50 € : en cas de perte et de vol du précédent titre

### PHOTO

-1 photo d'identité récente de moins de 6 mois

(bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc)

**-Possibilité de faire 1 photo sur place. +1,50 € lors de l'achat de votre timbre fiscal électronique en ligne.**

### JUTIFICATIF DE DOMICILE (ORIGINAL)

-1 justificatif de moins de 3 mois : avis d'imposition, quittance électricité, téléphone, eau,

-si la personne majeure est hébergée, fournir :

1 attestation d'hébergement, 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, 1 copie de sa pièce d'identité

### MINEUR

-la pièce d'identité des 2 représentants légaux

## EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, D'AUTRES PIÈCES SONT À FOURNIR

### 1<sup>ère</sup> DEMANDE

-Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois

**Si vous êtes nés à l'étranger ou de parents étrangers**

-copie intégrale d'acte de naissance demandé au Service Central d'Etat-Civil de Nantes + 1 déclaration ou certificat de nationalité française

### RENOUVELLEMENT

-Ancien titre à renouveler

-1 copie intégrale d'acte de naissance, si votre titre est **périmé depuis plus de 5 ans** ou 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

### PERTE OU VOL

-Carte d'identité ou passeport en cours de validité ou 1 copie intégrale de l'acte de naissance

-**Déclaration de perte** (compléter le formulaire Cerfa 14011\*02 téléchargeable sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)) ou

-**Déclaration de vol** (commissariat, gendarmerie)

-**Copie d'un document officiel avec photo** pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, carte professionnelle, permis de conduire, permis de chasse...

### CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

-Fournir 1 copie de l'acte de mariage ou de décès pour la mention épouse ou veuve

### EN CAS DE MISE SOUS TUTELLE/ CURATELLE

-Produire le **jugement de mise sous tutelle ou curatelle**

Carte d'identité du tuteur, ainsi que la signature du tuteur sur le document de demande de titre

### MINEUR ET NOM D'USAGE

-Si vous souhaitez l'apposition des deux noms (père-mère), en nom d'usage, fournir une autorisation de l'autre parent, ainsi que la copie de son titre d'identité.

# RECENSEMENT CITOYEN

Obligatoire dès l'âge de 16 ans



## PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX)

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour ou acte de naissance de l'intéressé
- Justificatif de domicile.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Un seul dossier pour une double demande** (passeport et carte nationale d'identité)
- **Présentation des documents : copies + originaux**
- **Aucune photocopie** ne sera faite par le service
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Pour toute information complémentaire :

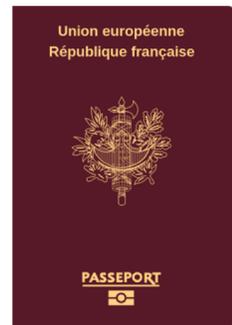
[hdv.acanatole@orange.fr](mailto:hdv.acanatole@orange.fr)

[hdv.jmoinet@orange.fr](mailto:hdv.jmoinet@orange.fr)

[hdv.palet@orange.fr](mailto:hdv.palet@orange.fr)

Tél : 0594 359084 - 0594 359070 - 0594 359052

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE  
VILLE DE RÉMIRE-MONTJOLY



**Dépôt de la demande : présence obligatoire de l'intéressé** (mineur ou majeur)

**Retrait du titre : présence obligatoire de l'intéressé, dès l'âge de 12 ans** (prise d'empreintes)

### 1. Rendez-vous sur le site :

[passeport.ants.gouv.fr](http://passeport.ants.gouv.fr) ou [predemande-cni.ants.gouv.fr](http://predemande-cni.ants.gouv.fr)  
puis réaliser et imprimer votre pré-demande.

### 2. Rendez-vous en mairie :

avec ou sans rendez-vous, muni des pièces à fournir.

### ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi	8h15 - 13h15 (selon affluence)
Mardi	9h30 - 15h45 (avec rendez-vous)
Mercredi	8h15 - 13h15 (selon affluence)
Jeudi	8h15 - 15h45 (avec rendez-vous)
Vendredi	8h15 - 12h30 (selon affluence)

**Remise des tickets entre 8h15 et 9h30 (jours sans rendez-vous)**

### Pour les prises de rendez-vous

Le portail [rdv360](http://rdv360.com) est à votre disposition

<https://www.rdv360.com>

Cliquez sur : **Services Publics / Activités** : Mairie /  
**Ville** : Rémire-Montjoly

# INFORMATIONS IMPORTANTES

Nous portons à votre connaissance que la mairie **ne fabrique pas** les cartes nationales d'identité, ni les passeports.

Elle **recueille les informations exigées** pour la délivrance des pièces et **transmet les demandes, le même jour à la Préfecture pour traitement**

Les cartes nationales d'identité et les passeports **sont produits en métropole** et sont acheminés directement en mairie

**Le délai de délivrance des titres est de 4 mois, actuellement**